

Les bulles à verres

Les bulles à verre ne sont plus accessibles qu'entre 8h et 22h.

Le règlement de police interdit tout déversement en dehors de cet horaire précis (sanctions à l'appuis) et ce dans le soucis du respect de la tranquillité des riverains ; qu'on se le dise !

DEPOT CLANDESTINS

N'encombrez pas les abords des bulles avec des déchets clandestins ! **Tout dépôt au pieds des bulles**, de quelque nature qu'il s'agisse (bouteilles -même si la bulle est pleine-, vitres, miroirs, cartons, sachets...), **est considéré comme dépôt clandestin** et fera l'objet, au même titre que le non-respect de l'horaire, de poursuites pénales et administratives.



QUE PEUT-ON METTRE DANS LES BULLES ?

Seuls **sont autorisés** dans les bulles : les dépôts de **bouteilles, flacons et bocaux en verre** selon le principe du tri des verres colorés et des verres incolores.

Enlevez toujours les capsules et couvercles métalliques avant de jeter vos bouteilles et bocaux en verre et déposez-les dans le sac bleu PMC

Sont interdits :

(élimination via votre poubelle à puce en raison d'une incompatibilité de recyclage avec les bouteilles susmentionnées).

- les vitres et miroirs,
- les ampoules,
- les tubes néon,
- les bouteilles et cruches en grès ou en terre cuite,
- les porcelaines,
- les faïences,
- le pyrex,
- l'opaline,
- le cristal.



BULLES PLEINES !

Si une bulle est pleine, vous pouvez prévenir **INTRADEL (04.240.74.74)** ou **l'ADMINISTRATION COMMUNALE (04/267.06.00 ou 04/267.06.43)** en signalant le type de bulle et son site, la bulle sera dès lors vidée dans les 24h.

De toute manière toutes les bulles sont vidées une fois par semaine pour autant qu'elles soient remplies à plus des 3/4.

COMMENT RECONNAITRE LES BOUTEILLES CONSIGNEES ?

Elles sont reconnaissables grâce à l'un des logos suivants :



Liste des emplacements des bulles à verres

HACCOURT : Thier des Bruyères – rue de Tongres
Rue de l'Ecluse
Avenue Libert Froidmont – rue Haway
Place Communale

HERMALLE : Rue du Tilleul – rue Delbrouck
Rue de Maastricht (Cité Elisabeth)
Rue d'Argenteau (enterrées)

HERMEE : Clos du Mayeur
Lotissement les Roses
Rue de Fexhe-Slins – Chemin de Tilice
Rue Cochêne (pêcherie)
Rue de la Tour

HEURE : Rue Quinettes
Rue F . Janssen

HOUTAIN : Rue de Slins – rue Halin
Rue de Wonck
Rue de la Station

OUPEYE : Rue de la Justice – rue d'Heure
Rue Vinck
Place Jean Hubin
Rue de Chenay
Avenue de la Drève
Rue d'Erquy

VIVEGNIS : Rue Wérihet
Rue de la Pery / des Genêts (enterrées)
Rue Pierre Blanche